

Santiago, le 27 juillet 2012

**Monsieur le Député
Sergio CORONADO
Paris**

Monsieur le Député,

Nous sommes françaises et travaillons toutes à l'ambassade de France au Chili, dans différents services, comme agents recrutés locaux.

Nous nous permettons de vous écrire pour porter à votre connaissance notre situation salariale et celle, bien sûr, de tous les recrutés locaux de l'ambassade, français et chiliens.

Depuis quelques années, malgré le fait que le paiement annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) était devenu un droit acquis, il est de plus en plus difficile pour les recrutés locaux de bénéficier de ce droit ; en effet, depuis environ 7 ans, notre salaire n'est plus revalorisé selon le taux réel fixé par l'INE mais selon les prévisions du FMI, qui nous est toujours défavorable.

Mais cette année nous sommes face à une situation que nous pourrions qualifier de grotesque: alors que le taux réel de l'IPC de 2011 a été de 4,4% et celui prévu par le FMI de 3,34%, nous avons reçu avec nos salaires du mois de juillet, sans qu'aucune information officielle ne nous soit communiquée, une augmentation de 1,24% qui correspond au taux du FMI moins le taux de l'inflation en France (2,1%).

Nous souhaiterions comprendre la logique de ce calcul mais nous devons reconnaître que nous n'y arrivons pas.

Comme votre fonction est nouvelle, il nous semble important que vous connaissiez la situation de quelques compatriotes que vous représentez.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette correspondance, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de notre haute considération.